

BULLETIN DE VOTE D'OPINION COMMUNAUTAIRE (EXEMPLE SEULEMENT)

Renseignements importants concernant la présente traduction

*Cette version traduite est fournie afin d'aider les électeurs à comprendre le bulletin de vote d'opinion communautaire avant l'élection municipale et ne peut pas être utilisée pour voter. Les bulletins de vote officiels pour l'élection seront disponibles **en anglais seulement**. Si vous avez besoin d'aide pour la traduction le jour du scrutin, vous pourrez vous faire accompagner par une personne qui vous aidera.*

En cas de divergence entre le libellé du présent document traduit et celui du bulletin de vote officiel en anglais, c'est ce dernier qui fait autorité.

INTRODUCTION

Alors que notre population ne cesse de croître, la Ville de Langley envisage d'investir dans deux grandes installations communautaires. Cette initiative s'intitule « Invest Langley City ». La Ville utiliserait des emprunts futurs et d'autres sources de financement potentielles, telles que des subventions gouvernementales, des dons, des redevances imposées aux promoteurs immobiliers, des réserves internes, les revenus du casino et les frais d'utilisation, pour financer ces nouvelles installations.

La Ville de Langley invite les électeurs à se prononcer dans le cadre de ce sondage communautaire non contraignant sur ces projets d'investissement communautaire potentiels.

Les résultats aideront le prochain conseil municipal à prendre des décisions éclairées concernant les projets proposés, notamment en ce qui a trait à la poursuite de la planification et à la confirmation des options de financement possibles. Si le nouveau conseil décide de donner suite à l'un ou l'autre des projets, un vote contraignant aurait lieu avant qu'une décision finale ne soit prise.

Votre participation est volontaire et indépendante de l'élection générale qui aura lieu.

DESCRIPTION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT ET INCIDENCES FISCALES

Option d'investissement n°1

Le projet d'**agrandissement de la piscine commémorative Al Anderson** comprend la construction d'un nouveau bâtiment doté d'un hammam et d'un sauna, d'un bain à remous, d'une piscine récréative et de vestiaires. Il prévoit également des travaux d'amélioration du bâtiment et de la piscine existants afin de permettre leur exploitation toute l'année.

Le coût d'investissement est actuellement estimé à 73 millions de dollars. Si la Ville ne parvient pas à obtenir d'autres sources de financement, l'incidence fiscale pour les propriétaires serait **d'environ 2,95 % par année pendant quatre ans**, puis resterait inchangée jusqu'au remboursement complet du prêt [sur une période de trente (30) ans ou moins].

- Pour une maison unifamiliale moyenne : cela représente une **augmentation d'environ 100 \$ par année pendant les quatre premières années**.
- Pour un immeuble multifamilial moyen (y compris les condominiums privés) : cela représente une **augmentation d'environ 45 \$ par année pendant les quatre premières années**.
- Les propriétaires d'immeubles commerciaux seraient également assujettis à ces taxes. Les locataires ne paieront pas ces taxes, bien que l'incidence fiscale puisse se répercuter sur les loyers exigés par les propriétaires.

Option d'investissement n°2

Le projet d'**agrandissement du Centre communautaire Timms, combiné à la création d'un nouveau centre culturel et des arts de la scène**, comprend la rénovation et l'agrandissement de l'espace actuel dédié au conditionnement physique et aux loisirs, ainsi que la construction d'un demi-gymnase. Il comprend également une salle de spectacle de 500 places avec un comptoir de restauration, des salles polyvalentes, une galerie et un espace d'exposition, des locaux commerciaux, une place extérieure et un stationnement souterrain.

Le coût d'investissement est actuellement estimé à 107 millions de dollars. Si la Ville ne parvient pas à obtenir d'autres sources de financement, l'incidence fiscale pour les propriétaires serait **d'environ 4,29 % par année pendant quatre ans**, puis resterait inchangée jusqu'au remboursement complet du prêt [sur une période de trente (30) ans ou moins].

- Pour une maison unifamiliale moyenne : cela représente une **augmentation d'environ 150 \$ par année pendant les quatre premières années**.
- Pour un immeuble multifamilial moyen (y compris les condominiums privés) : cela représente une **augmentation d'environ 65 \$ par année pendant les quatre premières années**.
- Les propriétaires d'immeubles commerciaux seraient également assujettis à ces taxes. Les locataires ne paieront pas ces taxes, bien que l'incidence fiscale puisse se répercuter sur les loyers exigés par les propriétaires.

Option d'investissement n°3

Si la Ville décide de réaliser **ces deux investissements** et ne parvient pas à obtenir d'autres sources de financement, l'incidence fiscale combinée serait **d'environ 7,24 % par année pendant quatre ans**, puis resterait inchangée jusqu'au remboursement complet du prêt.

- Pour une maison unifamiliale moyenne : cela représente une **augmentation d'environ 250 \$ par année pendant les quatre premières années**.
- Pour un immeuble multifamilial moyen (y compris les condominiums privés) : cela représente une **augmentation d'environ 110 \$ par année pendant les quatre premières années**.
- Les propriétaires d'immeubles commerciaux seraient également assujettis à ces taxes. Les locataires n'auront pas à payer ces taxes, bien que leur incidence puisse se répercuter sur les loyers exigés par les propriétaires.

Questions du sondage

1. Appuyez-vous la décision de la Ville de Langley de donner suite au projet d'agrandissement de la piscine commémorative Al Anderson, avec les incidences fiscales potentielles décrites ci-dessus?
☐ Yes ☐ No
2. Appuyez-vous la décision de la Ville de Langley de donner suite au projet d'agrandissement du Centre communautaire Timms, combiné à la création d'un nouveau centre culturel et des arts de la scène, ce qui pourrait entraîner les incidences fiscales décrites ci-dessus?
☐ Yes ☐ No
3. Appuyez-vous la décision de la Ville de Langley de donner suite à la fois au projet d'agrandissement de la piscine commémorative Al Anderson ET au projet d'agrandissement du centre communautaire Timms, combinés à la création d'un nouveau centre des arts de la scène et de la culture, ce qui entraînerait les incidences fiscales décrites ci-dessus?
☐ Yes ☐ No
4. Êtes-vous propriétaire d'une maison dans la ville de Langley?
☐ Yes ☐ No
5. Êtes-vous propriétaire d'une entreprise commerciale dans la ville de Langley?
☐ Yes ☐ No

Merci d'avoir pris le temps de participer.